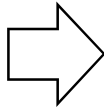


> LOTO « MISSION MOUVEMENT » au 21 mars 2019



Je suis titulaire d'un poste et souhaite changer de poste.



Je participe à la phase principale du Mouvement en remplissant l'écran 1.



Dans l'écran 1 du serveur : je saisis de 1 à 40 vœux (ou 30 vœux?) sur des postes précis et/ou des vœux géographiques sur les 14 secteurs déjà en place dans les mouvements précédents. Voir sur notre site la carte de l'écran 1.



Soit j'obtiens un poste soit je suis maintenu sur mon poste actuel : le mouvement s'arrête là pour moi.

Je dois participer au mouvement car je suis :

- > cette année à titre provisoire (TRS, NT1...) ET sans poste.
- > intégré pour la rentrée (permutation) ou réintégré (après détachement, mise en dispo, après CLD, congé parental ou poste adapté).
- > ma candidature a été retenue pour partir en stage CAPPEI.
- > PES.
- > touché par une mesure de carte scolaire.



Je participe à la phase principale du mouvement :
Je dois remplir obligatoirement des vœux dans l'écran 1 et l'écran 2



Je dois remplir l'écran 2 en premier, je saisis au moins un vœu large.
Un vœu large = choisir un « MUG » et le lier avec une zone géographique large
Un MUG « Mouvement Unité de Gestion » se compose d'une nature de support et d'une spécialité.
L'IA mettrait 4 MUG : enseignant, remplaçant, dir de 2 à 7 classes et dir 8 et 9 classes. Il serait possible de dissocier dans les MUG adjoint mat et adjoint élém (en attente de confirmation).
Création de 7 zones géographiques larges pour l'écran 2. La carte est en lien sur notre site.
Exemple :

Voeu(x) Large(s) par Rang	Zone Géographique	MUG
1 (obligatoire)	Zone large 1	enseignant
2	Zone large 2	enseignant
3	Zone large 2	remplaçant
jusqu'à 40? vœux	Etc...	

Puis

Je peux accéder à l'écran 1 du serveur je saisis de 1 à 40 vœux (ou 30 vœux) sur des postes précis et/ou des vœux géographiques. Pas d'obligation de faire un vœu géographique.

Je n'ai pas de poste.

Mon ou mes vœux larges de l'écran 2 sont étudiés.

Je n'ai pas de poste.

J'obtiens un poste : le mouvement s'arrête là pour moi.

L'ordinateur va tourner en partant de notre premier vœu de l'écran 1 (qui servira de vœu de référence) et va nous attribuer le premier poste disponible.
Le logiciel tourne en partant du premier collègue sans poste (celui qui a le plus fort barème) en fonction des priorités de l'IA37 :
> **Le type de poste** : l'IA donne un ordre de priorité aux MUG : 1° enseignant 2° remplaçant 3° dir de 2 à 7 cl 4° dir 8 et 9 cl.
> **La zone géographique large** : l'IA a classé les zones géographiques larges de 1 à 7. La carte est en lien sur notre site.
Il semble que le logiciel parte de notre vœu 1 de l'écran 1 et nous attribue un poste en prenant le MUG 1 « enseignant » puis en faisant les zones géographiques les unes après les autres de 1 à 7.

J'obtiens un poste à titre provisoire : le mouvement s'arrête là pour moi.

Je n'ai pas de poste : je passe à une phase d'ajustement où je ne peux plus faire de vœux. L'IA se baserait sur les vœux de la phase principale.

> BAREME ET REGLES DE PRIORITE :

- Il comporte les éléments suivants :
- > **ancienneté générale de service (A.G.S.)** - 1 point par an - 1/12^{ème} de point par mois - 1/30^{ème} de point par jour
 - > **rapprochement de conjoint** : 1 point
 - > **rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale** conjointe dans l'intérêt de l'enfant : 1 point
 - > **majoration liée à la situation de parent isolé** : 1 point
 - > **majoration liée à des conditions particulières d'exercice zones rurales** : - 2 points à partir de 2 ans consécutifs - 3 points à partir de 3 ans consécutifs - 4 points à partir de 4 ans consécutifs - 5 points à partir de 5 ans consécutifs maximum, **ASH** : 1 point pas an et 5 au maximum, **écoles en REP et REP+ et quartier politique** de la ville : 1 point pour 5 années de stabilité
 - > **majoration liée aux mesures de carte scolaire** : 6 points pour 1 à 2 ans, 8 points pour 3 à 5 ans, 10 points pour 6 à 10 ans...
 - > **majoration liée aux affectations sur postes particuliers** : conseiller péda, ASH, poste direction à décharge complète...
 - > **majoration accordée aux enseignants bénéficiaires de l'obligation d'emploi (B.O.E.)** ou se trouvant dans une situation revêtant un caractère d'une exceptionnelle gravité : 10 points
 - > **majoration liée au caractère répété de la demande**

> **77 postes de TRS qui seront appelés Titulaires de secteur seraient mis en phase principale pour une affectation à titre définitif. Refus catégorique de l'IA pour prendre en compte une priorité pour les collègues déjà sur ces postes. L'IA donnerait une majoration : en attente de confirmation.**